



☒ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

☐ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : _1^{er} décembre 2025_____

"Titre" : AOMC 2030 : informations et conséquences de l'arrêt du chantier

Texte de l'intervention :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Chères et chers collègues,

Le projet AOMC 2030 représente l'un des investissements les plus stratégiques pour la mobilité régionale du Chablais valaisan. Doté d'un budget d'environ 210 millions de francs – financé à 85% par l'OFT, 10,5% par le Canton du Valais, 3% par la Commune de Monthey et 1,5% par la Commune de Collombey-Muraz – il vise notamment la sécurisation et la modernisation de la ligne Aigle–Ollon–Monthey–Champéry exploitée par les TPC.

Parmi les éléments clés : le nouveau tracé entre Monthey et Collombey-Muraz, le déplacement de la gare de Monthey-Ville vers le pôle CFF, et la reconfiguration de plusieurs axes de mobilité.

Or, comme l'ont révélé la RTS et plusieurs médias régionaux dès le 15 octobre 2025, le chantier est désormais suspendu, pour une réévaluation technique et financière

d'ampleur. Cette décision, qualifiée d'« annonce choc » par plusieurs élus, intervient alors que les travaux avaient débuté et que le crédit d'engagement venait d'être accepté par le Grand Conseil.

Les déclarations publiques du président du CA des TPC, du président de Collombey-Muraz et du président de Monthey témoignent de l'inquiétude et de l'incertitude qui pèsent désormais sur l'ensemble du projet.

Les risques géologiques, la gestion de la falaise, les surcoûts potentiels, la coordination technique complexe et les impacts sur le calendrier – annoncés avec un retard d'au moins deux ans – soulèvent des questions majeures de gouvernance et de communication. Les projets connexes, en particulier autour de la gare CFF de Monthey et des aménagements urbains, pourraient eux aussi être affectés.

Face à l'importance du projet pour la mobilité, l'attractivité et l'aménagement du territoire de notre commune, et compte tenu de l'état actuel d'incertitude, le Groupe Le Centre soumet les questions écrites suivantes à la Municipalité

1. Informations reçues

- Quelles informations et quelles coordinations le Conseil Municipal a-t-il reçues de la part des responsables du projet (TPC, OFT, Canton) depuis l'annonce officielle de la suspension du chantier ?

2. Nature des problèmes rencontrés

- La Municipalité peut-elle préciser la nature exacte des difficultés techniques, géologiques, financières ou organisationnelles qui ont conduit à cette suspension ?

Les informations publiées sur le site www.aomc2030.ch restant très générales, une clarification locale s'impose.

3. Positionnement de la Municipalité

- Quel est aujourd'hui le positionnement de la Municipalité vis-à-vis de la gouvernance du projet et de la coopération avec les responsables du chantier ?
- La Municipalité a-t-elle demandé davantage de transparence, de rapports ou de garanties ?

4. Défense des intérêts communaux

- Quelles démarches concrètes la Municipalité a-t-elle entreprises pour défendre les intérêts de notre commune et de nos habitants à la suite de l'annonce de l'arrêt des travaux ?

5. Conséquences territoriales et urbaines

- En cas de retard prolongé, quelles pourraient être les conséquences pour les projets communaux et intercommunaux liés :

- réaménagement de la gare CFF ;
 - réaffectation future de l'actuelle gare AOMC ;
 - requalification des axes adjacents (avenue de France, route de Collombey, etc.) ?
- Existe-t-il un risque de remise en cause ou de révision de ces projets ?

6. Conséquences financières

- Le financement actuel (Confédération, Canton, communes) est-il garanti malgré la suspension et les analyses en cours ?
- En cas de dépassement des coûts, les subventions devraient-elles être renégociées ?
- Les surcoûts liés à l'arrêt du chantier (sécurisation, études complémentaires, pertes opérationnelles) ont-ils été évalués ?

Nous remercions la Municipalité pour les éléments de réponse qu'elle pourra apporter sur ce dossier déterminant pour l'avenir de la mobilité et du développement urbain de notre région lors du prochain plénum.

Nom prénom : Clément, David

Représentant le parti / groupe : __Le Centre__

Date : 1^{er} décembre 2025_____

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général